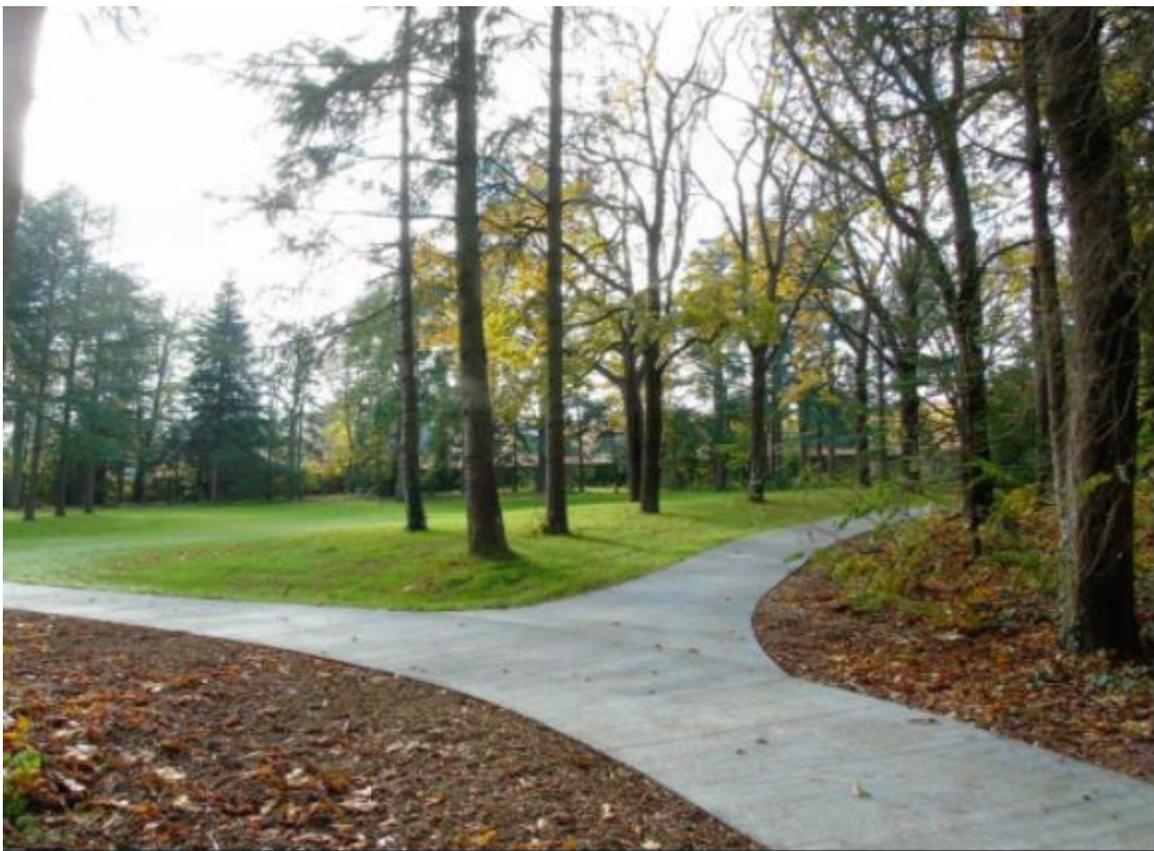


RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021

SAINT MARTIN LA PLAINE



(Parc de la Ronze)

Préambule

Les éléments chiffrés et argumentés, présentés dans ce document et au conseil municipal du 25 février 2021 (Débat d'Orientation Budgétaire), sont des propositions qui seront soumises au débat et au vote des conseillers municipaux lors de la présentation du budget le 25 mars 2021.

1. Présentation générale du DOB

Objectifs du DOB :

- *Informé sur la situation financière*
- *Discuter des orientations budgétaires de la commune*

Le présent document (Rapport d'Orientation Budgétaire) est présenté conformément aux instructions décrites dans l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que :

Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

Le formalisme qui doit être retenu dans le cadre du débat d'orientation budgétaire fait l'objet d'interrogations récurrentes, notamment en ce qui concerne la question du vote.

Cette délibération doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante. Ainsi, par son vote, l'assemblée délibérante prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat. La délibération précise que son objet est la tenue du DOB sur la base d'un rapport

et fait apparaître la répartition des voix à l'occasion du vote, dans les conditions du droit commun.

Le rapport prévu à l'article L2312-1 comporte les informations suivantes :

Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2. La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

3. Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Conformément au droit applicable les présents éléments, complétés par ceux présentés lors du débat d'orientation budgétaire, constitueront le Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2020.

Ce rapport sera porté à la connaissance du public de la manière suivante :

- *Sur le site internet de la commune*
- *Mis à disposition sous forme papier à l'accueil de la mairie pour consultation.*

Sommaire

- 1 : Le contexte économique mondial*
- 2 : Le contexte économique européen*
- 3 : Le contexte économique français*
- 4 : Le projet de loi de finances 2021*
- 5 : La maîtrise des dépenses de fonctionnement par les collectivités*
- 6 : Saint Etienne Métropole*
- 7 : Rétrospective budgétaire de saint martin la plaine 2020*
- 8 : Les orientations de fonctionnement 2021*
- 9 : Les orientations d'investissement 2021*
- 10 : L'endettement de la commune*
- 11 : Le personnel*

1 - LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE MONDIAL

L'incertitude pour piloter.

Si l'incertitude fait partie des hypothèses, la situation que vit le monde depuis le début de l'année 2020 n'avait pas été anticipée, si ce n'est dans des films de science-fiction. Le 1er décembre 2019, le premier cas de Covid-19 est détecté en Chine. Dès Janvier l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) est alertée de la situation et les premiers cas sont détectés de par le monde. La Chine met en place un confinement généralisé à la région Wuhan en février. Peu à peu la pandémie prend des proportions inquiétantes et très rapidement des mesures de confinement sont prises en Europe, en Italie notamment, puis en France. Les frontières se ferment y compris à l'intérieur de l'Europe. Ces mesures de sauvegarde pour préserver des vies humaines a eu un effet désastreux sur les commerces et les échanges. Le bilan humain est lourd et les conséquences économiques difficiles à évaluer sur le long terme.

La Banque Mondiale a publié une étude le 7 octobre 2020 qui met en évidence que l'extrême pauvreté (ressources inférieures à 1,61 euros / jour) devrait augmenter pour la première fois depuis 25 ans pour toucher entre 9,1% et 9,4% de la population mondiale.

SOURCE : 1 Le Monde 7 octobre 2020 – La pandémie de Covid-19 va faire basculer jusqu'à 150 millions de personnes dans l'extrême pauvreté. 2 Fonds Monétaire international 24 juin 2020 – Mise à jour des perspectives de l'économie mondiale

Environnement économique mondial

Déjà en 2019, la croissance mondiale ralentissait compte tenu du Brexit et de tensions commerciales entre la Chine et les Etats-Unis. En 2020, le FMI, dans son rapport sur les perspectives de l'économie mondiale de juin 2020, projette une baisse du PIB mondial de 4,9%, ce qui révèle un effet plus négatif qu'anticipé de la pandémie COVID-19 sur l'économie mondiale. La reprise devrait être très progressive pour atteindre le niveau qui précède la pandémie en 2022. Ainsi la croissance mondiale devrait être de 5,4% en 2021. La perte de richesse est importante et devrait particulièrement toucher les ménages à bas revenus. Le marché du travail est mis à rude épreuve. La chute brutale de l'activité économique a des effets désastreux sur le marché du travail au niveau mondial. Certains pays, notamment en Europe, ont limité les dégâts en mettant en place des dispositifs de chômage partiel.

Cependant, la baisse du nombre d'heures travaillées au niveau mondial (1) – La pandémie de Covid-19 va faire basculer jusqu'à 150 millions de personnes dans l'extrême pauvreté. (2)

Mise à jour des perspectives de l'économie mondiale entre le dernier trimestre 2019 et le premier trimestre 2020 équivaut à la disparition de 130 millions d'emplois à plein temps, d'après le Bureau International du Travail. Il est probable que la baisse enregistrée au cours du deuxième trimestre 2020 représentera l'équivalent de plus de 300 millions d'emplois à plein temps.

• SOURCE 1 Le Monde 7 octobre 2020 – La pandémie de Covid-19 va faire basculer jusqu'à 150 millions de personnes dans l'extrême pauvreté. 2 Fonds Monétaire international 24 juin 2020 – Mise à jour des perspectives de l'économie mondiale

3 - LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE FRANÇAIS

En France, grâce aux divers dispositifs mis en place pour préserver les revenus malgré le confinement de mars à mai 2020, le pouvoir d'achat des ménages ne baissera que d'un point par unité sur l'année. Pour autant les situations individuelles sont diverses. Environ 840.000 emplois, dont près de 730.000 emplois salariés seraient perdus en 2020. Le taux de chômage en fin d'année est estimé à 9,7%. Au niveau commercial, dans l'industrie, le secteur aéronautique a ainsi grandement contribué à la chute des exportations de biens manufacturés. Mais les services sont globalement plus affectés que l'industrie : en particulier, l'hébergement-restauration, les transports de voyageurs et les activités culturelles, qui représentent au total, dans leur partie marchande, de l'ordre de 8% de la valeur ajoutée, apparaissent pénalisés de manière durable et devraient concentrer au second semestre l'essentiel des pertes d'emplois.

Au niveau territorial, l'activité touristique des résidents français a pu cet été retrouver voire dépasser son niveau de l'an passé dans certaines régions littorales ou peu densément peuplées; les métropoles ont à l'inverse été pénalisées par le recul des dépenses des touristes français, conjugué à la forte chute du nombre de touristes étrangers. Au quatrième trimestre, l'activité pourrait se dégrader dans les branches affectées par les nouvelles restrictions. La prévision de contraction du PIB annuel est estimée à -9 %. La consommation des ménages, principale composante de la demande, reculerait de 7% sur l'année. L'investissement des entreprises (-10% prévu sur l'année) et les exportations (-18%) reculerait davantage.

SOURCE : Note de conjoncture octobre 2020 – INSEE

4 - LE PROJET DE LOI DES FINANCES 2021

Le projet de loi de finances pour 2021, principales dispositions : les grandes orientations du budget 2021 après le déploiement de mesures d'urgence de

470 milliards d'euros pour faire face aux dégâts économiques de la crise sanitaire, le gouvernement propose en 2021 le plan France Relance d'un montant de 100 milliards, l'objectif est un retour au niveau d'avant-crise en 2022. Dans ce plan 30 milliards seront consacrés à l'environnement. Concernant le budget public, l'emploi public est stabilisé et la lisibilité des moyens publics améliorée.

Chiffres Clés :

- *- 10% : hypothèse de croissance pour 2020 et +8% de croissance en 2021*
- *-10,2 % : hypothèse de déficit public pour 2020, puis -6,7% en 2021*
- *+0.5 % : hypothèse d'inflation en 2020 (bien inférieur à 2019 compte tenu de la situation sanitaire et des mesures de soutien à l'économie)*
- *+0,4 % : hypothèse de croissance de la dépense publique pour 2021 (6,3% en 2020)*
- *43,8 % du PIB : le taux de prélèvements obligatoires attendu en 2021 en baisse par rapport à 2020 : 44,8%*

SOURCE.: PLF 2021 du 28 septembre 2020 – La relance

Les dépenses publiques ont largement augmenté en 2020 afin de soutenir l'économie. Les mesures mises en place sont le financement du chômage partiel et des aides aux entreprises pour préserver l'emploi. 2021 a pour objectif de rétablir la situation économique pour atteindre le niveau antérieur à la crise sanitaire par des mesures de soutien.

Les dépenses sont stabilisées en 2021, mais bien supérieures à 2019 pour soutenir l'économie. Les recettes fiscales sont réduites par rapport à 2019 à la fois par les mesures prises pour moins imposer les ménages, également compte tenu du ralentissement économique dû à la pandémie. Les recettes en 2021 devraient retrouver le niveau de 2019. Le déficit du budget de l'Etat devrait réduire de 20,18% par rapport à 2020, avec 152,8 Md€.

Après une forte augmentation en 2020 liée aux mesures d'urgence mises en œuvre pour répondre à la crise sanitaire et économique, le taux de croissance des dépenses publiques en volume serait ramené de +6,3 % en 2020 à seulement +0,4 % en 2021.

Le taux de prélèvements obligatoires diminuerait pour atteindre 43,8 % du PIB (hors crédits d'impôts) après une augmentation mécanique de ce ratio en 2020 (44,8 %, hors crédits d'impôts) en raison d'une diminution importante de l'activité, plus marquée. Le niveau d'endettement public décroîtrait en 2021 pour atteindre 116,2 % du PIB.

Le PLF pour 2021 confirme par ailleurs la volonté du Gouvernement de baisser durablement les impôts pesant sur les ménages et les entreprises. Dans le cadre du plan de relance, cette stratégie est amplifiée avec la mise en œuvre dès 2021 de la baisse des impôts de production pérenne à hauteur de 10 Md€. Cette mesure s'ajoutera à la poursuite de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et à celle de baisse du taux d'impôt sur les sociétés. Le niveau d'endettement public décroîtrait en 2021 pour atteindre 116,2 % du PIB.

Source : Perspectives économiques – octobre 2020 “que la baisse des prélèvements obligatoires”.

La dégradation de l'endettement public liée à la crise et aux mesures d'urgence et de relance de l'activité économique conduiront à mettre en place un mécanisme pour cantonner et apurer la dette COVID.

Évolution du déficit de l'Etat qui témoigne de l'ampleur de la crise :

Du fait des mesures d'urgence prises en soutien à l'économie et aux ménages et de la baisse massive des recettes fiscales liée à la période de confinement, le solde budgétaire s'établirait à -195,2 Md€ en 2020, en dégradation de 102,0 Md€ par rapport à la prévision de la LFI pour 2020.

Cette forte dégradation s'explique en premier lieu par la baisse des recettes fiscales nettes (- 46,2 Md€). Par ailleurs, les dispositifs mis en place par l'État pour faire face à la crise (activité partielle, fonds de solidarité, achats de masques, etc.) conduisent à une hausse des dépenses du budget général (+ 46,9 Md€).

En 2021, la prévision de solde budgétaire s'établirait à - 152,8 Md€, en amélioration de 42,4 Md€ par rapport à la prévision pour 2020.

Cette amélioration s'explique d'abord par le rebond des recettes fiscales (+ 24,2 Md€), conséquence du rebond partiel de l'économie en 2021. Par ailleurs, des mesures de périmètre, qui sont les conséquences de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la compensation de la baisse des impôts de production, ont un impact important sur la prévision.

Une détérioration des comptes sociaux liée à la crise sanitaire. Depuis 2010, le solde de la sécurité sociale s'est amélioré, l'Etat envisageait un retour à l'équilibre du régime général et du fonds de solidarité vieillesse à horizon 2023. La crise sanitaire et économique actuelle a conduit à une dégradation subite et sans précédent des finances sociales, tant en dépenses qu'en recettes.

Afin de lutter contre la pandémie de la Covid-19, les dépenses sociales ont été fortement mobilisées, pour financer les achats d'équipements et de matériels pour lutter contre l'épidémie, le remboursement intégral des tests de dépistage et une prime exceptionnelle aux personnels soignants.

Pour soutenir l'activité économique et l'emploi, le Gouvernement a mis en place un ensemble de mesures pour aider les entreprises et les travailleurs indépendants : financement renforcé de l'activité partielle, report du paiement de cotisations sociales (ce report a atteint près de 25 Md€ à son plus haut niveau), des dispositifs d'exonérations et d'aide au paiement en faveur des secteurs les plus touchés par la crise (pour un montant supérieur à 5 Md€). Le recul de la masse salariale a contribué à dégrader le solde de la sécurité sociale en 2020 par le recul de ses recettes.

La dette publique

Le volume de la dette publique progresse en 2019, mais le taux par rapport au Produit Intérieur Brut reste stable. Ces statistiques ne prennent pas encore en compte la situation 2020. C'est l'Etat qui en porte la plus grande part.

5 - La maîtrise des dépenses de fonctionnement par les collectivités

Les efforts des communes ont permis de favoriser l'investissement en 2019 et de réduire leur endettement.

Ce résultat est la conséquence de la reprise dynamique de l'investissement des collectivités en 2019 (+13% après +4,5% en 2018 en lien avec le cycle électoral et la forte augmentation de leur capacité d'autofinancement, l'épargne brute des collectivités ayant augmenté de +10,4 % en 2019 et +5,6 % en 2018.

Ces marges de manœuvre financières résultent des efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement par les collectivités (+1,2 % en 2019 après +0,3 % en 2018) impulsés par la démarche de contractualisation (contrats de Cahors) avec l'Etat entreprise en 2018.

Le PLF pour 2021 prévoit pour les collectivités locales :

- Les régions : la compensation intégrale et dynamique de la baisse de la CVAE régionale, qui est remplacée par une fraction de TVA, égale au montant perçu au titre de la CVAE en 2020, soit près de 10 Md€.

- Les communes et EPCI : compensation dynamique et territorialisée de l'allègement de la fiscalité (CFE et TFPB) sur les établissements industriels, par un nouveau prélèvement sur les recettes de l'Etat, à hauteur de 3,3 Md€. D'autre part, le bloc communal bénéficiera de crédits supplémentaires au titre du milliard d'euros de DSIL verte et sanitaire voté en LFR 3 pour 2020.

Les collectivités locales incitées à porter le développement durable

Le projet de loi de Finances présente pour la première fois les dépenses en fonction de leur impact sur l'environnement. Le concours de l'Etat à l'investissement local se poursuit avec un budget de 50,3 Md€ (progression de 1,2 Mds par rapport à 2020).

Suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation, les règles de calcul des fonds de péréquation devront être modifiées. Les calculs prendront en compte les recettes de compensation qui seront perçues à compter de 2021, tout en mettant en œuvre des mécanismes évitant des effets de bord liés aux bases de ces recettes utilisées pour la compensation.

Pour rappel, la suppression totale et définitive de la TH sur la résidence principale pour l'ensemble des contribuables suit le calendrier suivant :

Phase 1 : Une suppression totale à horizon 2020 pour 80% des foyers.

Phase 2 : Une suppression totale à horizon 2023 pour les 20% restants.

La taxe sur les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale, ainsi que la taxe sur les locaux vacants sont maintenues.

Pause sur la DGF

La dotation globale de fonctionnement est stable en 2021 avec 18,3 Md€ pour le bloc communal. Au sein de la DGF les dotations de péréquation progresseront au profit des collectivités aux ressources les plus faibles. La Dotation de solidarité urbaine et la dotation de solidarité rurale augmentent chacune de 90 M€.

FCTVA

L'enveloppe prévisionnelle est en hausse de 37 M€ pour suivre l'accroissement de l'investissement local typique des fins de mandat.

Le projet de simplifier et d'informatiser le traitement du FCTVA, attendu depuis 2018, devrait être progressivement opérationnel à compter du 1er janvier 20

FCTVA : Fond de Compensation de la TVA.

6 - Saint Etienne Métropole

Le pacte financier et la mise en oeuvre du projet d'agglomération

Dans ce contexte, Saint-Etienne Métropole poursuit la mise en œuvre du programme d'investissement prévu au projet d'agglomération. Au travers du Pacte financier conclu fin 2014, Saint-Etienne Métropole et ses communes membres se sont engagées, en matière de fiscalité locale, de solidarité financière et d'investissement public.

Ce pacte financier permet :

- 1. D'arbitrer la répartition des ressources entre communes et intercommunalité,*
- 2. De mettre en cohérence et en adéquation les projets et les moyens financiers des communes et de la Métropole,*
- 3. D'assurer un développement équilibré du territoire et comporte plusieurs dispositifs :*

LA FISCALITÉ : 0% de fiscalité en 2021

L'évolution éventuelle de la fiscalité locale sur le territoire ne résulterait donc que des seules politiques fiscales des communes et du Département.

LA DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE (DSC)

23,5M€ DSC reversés aux communes Elle est utilisée comme un outil de partage du dynamisme de la fiscalité. La DSC de chaque commune est revenue au niveau qui était le sien en 2020.

LA CONSTRUCTION BUDGÉTAIRE 2020 : LES CONTRAINTES IMPOSÉES PAR L'ETAT

Saint-Etienne Métropole entre dans le champ d'application de l'un des deux premiers alinéas du I de l'article 29 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022.

La Métropole était donc appelée à conclure avec l'Etat un contrat de maîtrise de la dépense publique le 30 juin 2018. La proposition du projet de contrat a été rejetée par le conseil métropolitain de Saint-Etienne Métropole lors de la séance du 28 juin 2018.

Conformément au premier alinéa du VI de l'article 29, Monsieur le Préfet de la Loire a notifié à Saint-Etienne Métropole, par arrêté n° 2018-222 du 18 septembre 2018, un niveau maximal annuel de dépenses réelles de fonctionnement (DRF) pour les années 2018, 2019 et 2020. Le taux d'évolution maximale retenu pour Saint-Etienne Métropole a été fixé à 1.18 % par an.

Bien que n'ayant pas signé ce contrat, Saint-Etienne Métropole est tenue de respecter ce niveau de DRF. Si cet objectif n'est pas respecté, l'Etat effectuera une reprise financière égale à 100 % de l'écart constaté entre les dépenses exécutées et le plafond indiqué ci-dessus, dans une limite maximum de 2 % des recettes réelles de fonctionnement.

Les conséquences sur la gestion financière sont importantes et doivent conduire à prendre des mesures d'économies pour tenir les objectifs à atteindre, et peut-être même revoir le mode d'exercice de certaines compétences.

Le travail et les efforts devront être renouvelés pour être en capacité de trouver de nouvelles marges de manœuvre en fonctionnement pour respecter les contraintes imposées par l'Etat, ceci afin de dégager l'épargne nécessaire pour financer les investissements indispensables au développement de l'ensemble du territoire et limiter le recours à l'emprunt.

LE FONDS DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) : 70% DU FPIC PERÇU PAR SEM REVERSE AUX COMMUNES :

L'objectif est de répartir son montant entre SEM et ses communes cette ressource à hauteur de 1/3 pour Saint-Etienne Métropole et 2/3 pour les communes. L'évolution éventuelle de la fiscalité locale sur le territoire ne résulterait donc que des seules politiques fiscales des communes et du Département.

LES FONDS DE CONCOURS ET LES ECM (ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES MULTILOCAUX) :

SEM peut intervenir dans les projets communaux en versant une subvention d'équipement.

La Métropole intervient également, en qualité de maître d'ouvrage, sur des projets communaux d'ECM.

APRÈS LE STATUT DE MÉTROPOLE AU 1/01/2018, LES TRANSFERTS DU DÉPARTEMENT EN 2020 :

Désormais, Saint-Etienne Métropole compte parmi les 22 Métropoles Françaises.

Le Département de la Loire et Saint-Etienne Métropole doivent arrêter les modalités des transferts de compétences qui seront mis en œuvre au 1er juillet 2020. Le transfert des charges, préalablement évaluées, devra être accompagné du transfert concomitant des ressources nécessaires.

Cette évaluation, soumise à une Commission Locale d'Evaluation des Charges et des Ressources Transférées (CLECRT) composée de représentants du Département, de la Métropole et présidée par Madame le Président de la Chambre régionale des Comptes, permettra en cours d'année 2020 d'ajuster les inscriptions budgétaires.

Un budget principal de millions d'euros

Le budget principal 2021 est conforme aux orientations budgétaires et s'élève à 364 M€ (dont 240 M€ en dépenses de fonctionnement et 41 M€ de dépenses d'investissement).

A ce budget principal, s'ajoutent les budgets annexes des transports, des zones industrielles, de l'assainissement collectif et non-collectif, de l'eau, des parcs et stationnement et celui des réseaux de chaleur.

Ce budget ne prend pas en compte les transferts financiers correspondants aux compétences issues du transfert avec le Département, ils seront intégrés lors d'une prochaine étape budgétaire.

Pour 2018 à 2021, l'Etat impose une hausse maximale des dépenses de fonctionnement de 1,18 %, contrainte qui est respectée dans le budget 2021.

Il n'y aura, cette année, pas d'augmentation des taux de fiscalité pour les particuliers. Plus de 41 millions d'euros d'investissement.

Cette année, 41 millions d'euros d'investissements seront mobilisés en 2021 au service du projet métropolitain.

Les détails du BP 2021 SEM :

<https://www.saint-etienne-metropole.fr/institution/decouvrir-saint-etienne-metropole/son-budget>

7. RETROSPECTIVE BUDGETAIRE

Saint Martin La Plaine

7.1 Recettes de fonctionnement

7.2 Fiscalité

7.3 Recettes des services

7.4 Dépenses de fonctionnement

7.5 Recettes d'investissement

7.6 Affectation de résultat

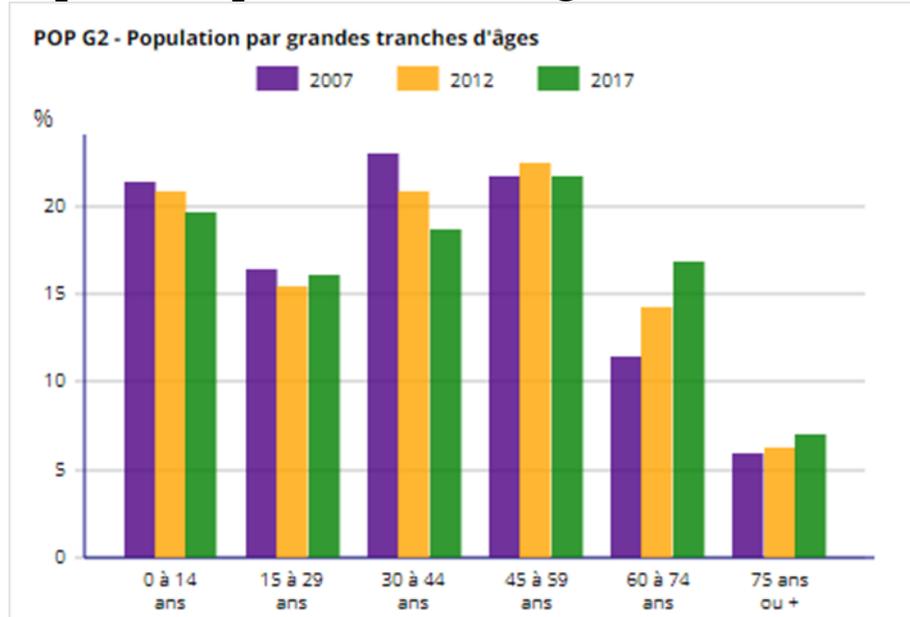
7.7 Résultat de fonctionnement reporté

Saint Martin La Plaine

Nombre d'habitants 2017 : 3755

Evolution de la population : 2012 à 2017 plus 10%

Population par tranches d'âges :



Repères budgétaires :

L'état de la santé budgétaire de la commune constitue un élément essentiel avant de se projeter sur l'élaboration du budget de l'année précédente. En effet, la structure du budget d'une année et les perspectives financières à moyen terme ne sont jamais déconnectées des budgets antérieurs et doivent intégrer les réalisations passées, qu'elles soient positives ou négatives.

7.1 Recettes de fonctionnement Dotations :

Les dotations de l'état :

1: DGF Dotation Globale de Fonctionnement

2: DP Dotation de Péréquation

3: DSR Dotation de Solidarité Rurale

La DGF représente 76% de la dotation de l'état, choix politique de l'état, inscrit dans la loi de finance 2021 et en fonction du nombre d'habitants dans la commune.

Le montant de la DGF est en baisse depuis 2013, mais reste stable depuis 3 ans.

Dotation de l'Etat

<i>ANNÉE</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>
<i>Dotation Globale de Fonctionnement</i>	<i>309 715 €</i>	<i>300 712 €</i>	<i>298 799 €</i>
<i>Dotation de Solidarité Rurale</i>	<i>61 697 €</i>	<i>62 345 €</i>	<i>63 374 €</i>
<i>Dotation de Péréquation</i>	<i>28 777 €</i>	<i>31 120 €</i>	<i>33 424 €</i>
<i>TOTAL</i>	<i>400 189 €</i>	<i>394 177 €</i>	<i>395 597 €</i>
<i>VARIATIONS</i>		<i>-1,47%</i>	<i>0,36%</i>

Les dotations de l'état après des baisses importantes dans les années précédentes se stabilisent.

Attribution et dotation de Saint Etienne métropole

<i>ANNÉE</i>	<i>2020</i>
<i>73211 Attribution de compensation SEM</i>	<i>586 491 €</i>
<i>73212 Dotation de solidarité SEM</i>	<i>61 893 €</i>
<i>73223 Fonds de péréquation & recettes fiscales (CFE, FB, CVAE) CFE : Cotisation Foncière des Entreprises / FB : Foncier Bâti / CVAE : Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises</i>	<i>83 951 €</i>
<i>73211+73212+73223 Dotation de SEM en diminution chaque année ! (Depuis 2014 = 826 844 €)</i>	<i>732 335 € +2,6%</i>

Le fond de péréquation recettes fiscales de Saint Etienne métropole augmente de 15 100 € pour l'année 2021 soit 2,1% grâce aux taxes payées par les entreprises et non par augmentation de l'attribution de compensation.

7.2 Fiscalité

Les taxes : d'habitation, foncières sur le bâti et le non bâti

<i>ANNEE</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>
<i>RECETTES</i>	<i>1 080 607 €</i>	<i>1 158 166 €</i>	<i>1 176 600 €</i>	<i>1 205 282 €</i>	<i>1 249 768 €</i>	<i>1 282 216 €</i>	<i>1 331 373 €</i>
<i>EVOLUTION</i>	<i>0%</i>	<i>5%</i>	<i>0%</i>	<i>1%</i>	<i>1%</i>	<i>0%</i>	<i>1%</i>

Taxe additionnelle des droits de mutation

<i>ANNEES</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>
<i>Taxe additionnelle de mutation (taxe sur vente immobilière)</i>	<i>34 260 €</i>	<i>44 538 €</i>

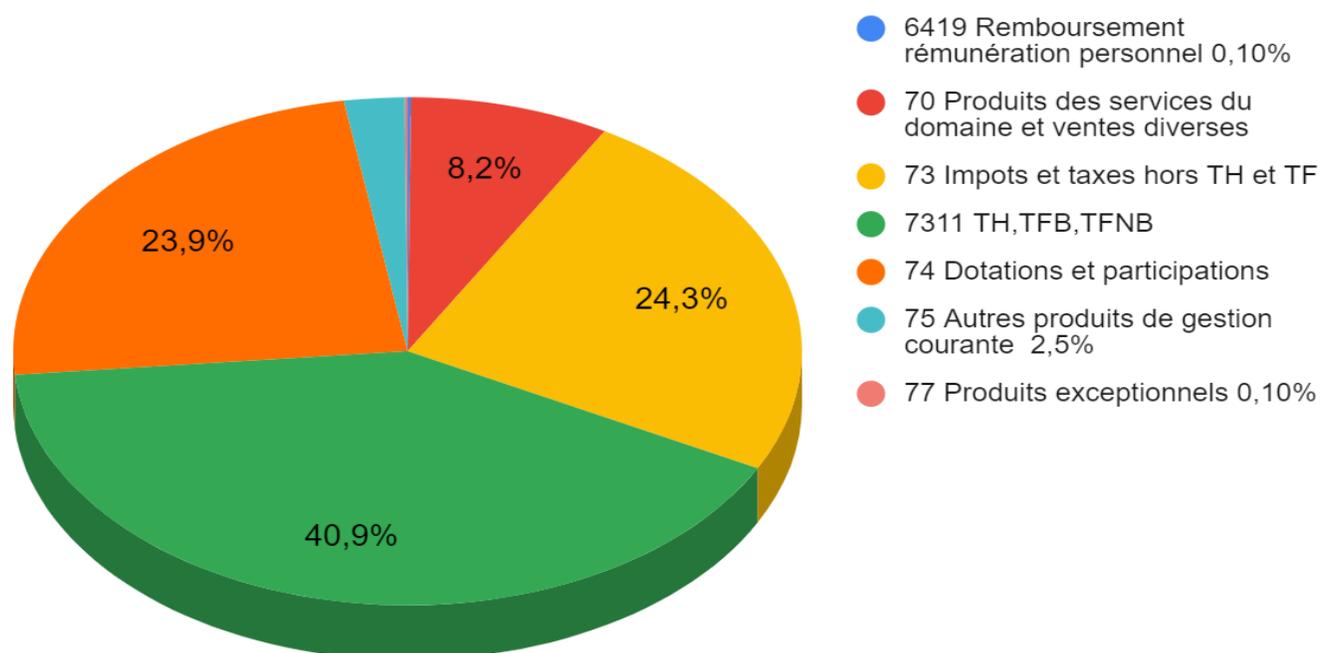
7.3 Recettes des services, CAF, conseil départemental →MJC

<i>ANNÉE</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>
<i>70 Produits de services</i>	<i>374 252 €</i>	<i>266 705 €</i>
<i>7478 + 7488 Autres organismes</i>	<i>341 304 €</i>	<i>307 594 €</i>
<i>73 Subvention départementale</i>	<i>27 500 €</i>	<i>22 000 €</i>
<i>70 Produits de services :</i> <i>7066 : crèche, portage repas</i> <i>7067 : restaurant scolaire, périscolaire</i> <i>7038 : location du clocher de l'église SFR</i> <i>7062 : bibliothèque</i>	<i>7488+7478 Autres organismes :</i> <i>Contribution de la CAF pour crèche et périscolaire : CEJ</i> <i>CEJ : Contrat enfance et jeunesse</i>	<i>73 Subvention départementale</i> <i>Aide au financement de l'emploi de la MJC</i>

Bilan des recettes de fonctionnement

Répartition des recettes de fonctionnement :

	2019	2020
6419 Remboursement rémunération du personnel	33 325 €	4 533 €
70 Produits des services du domaine et ventes diverses	374 252 €	266 705 €
73 Impôts et taxes hors TH et TF	750 493 €	780 735 €
7311 TH, TFB, TFNB	1 282 216 €	1 331 373 €
74 Dotations et participations	817 263 €	777 542 €
75 Autres produits de gestion courante	85 559 €	80 785 €
76 Produits financiers	0	0
77 Produits exceptionnels	96 009 €	3 827 €
TOTAL	3 439 117 €	3 245 500 €



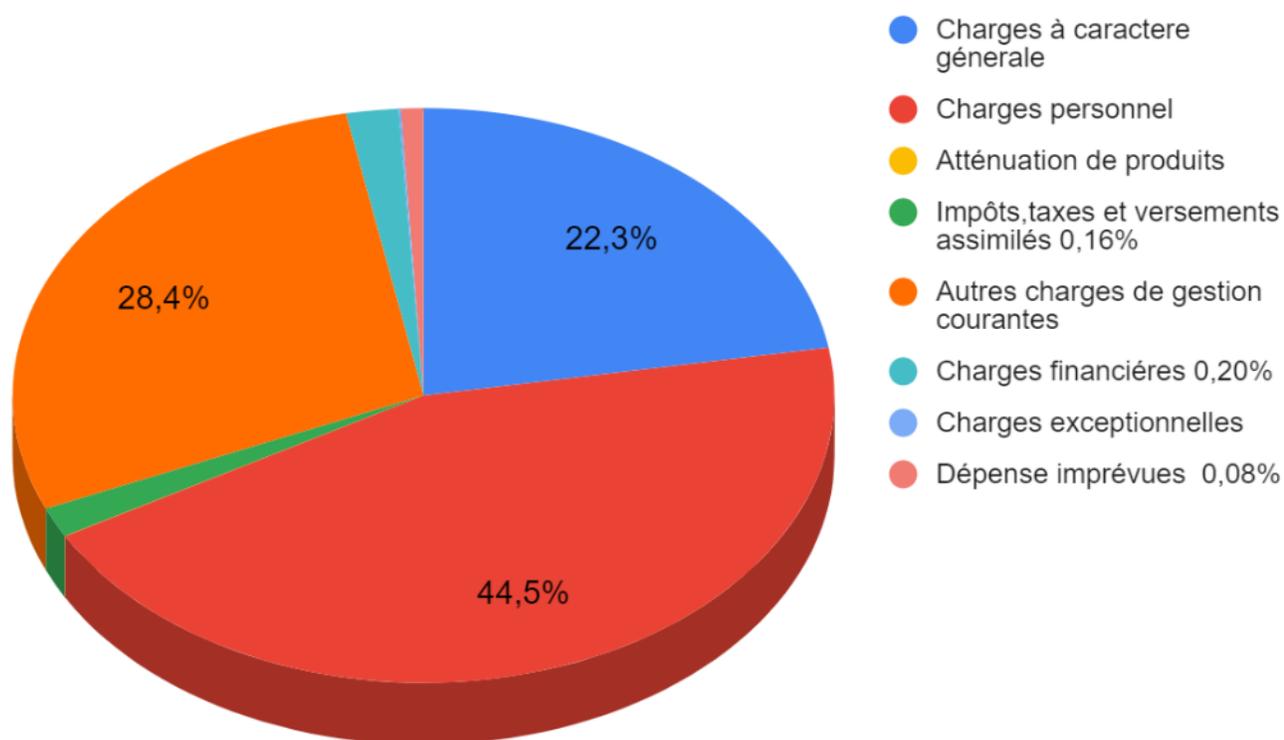
EN CONCLUSION

- *Les recettes de fonctionnement : diminuent de **193 617 €** qui s'explique par la COVID (repas restaurant scolaire **-64 085 €**) et la commune en 2019 avait perçu une recette exceptionnelle (le Patuel 93 200 €)*
- *Dotations de l'ETAT et SEM : conforme aux prévisions budgétaires stables*
- *6419 : remboursement des rémunérations du personnel : diminution importante due à un problème informatique qui devrait être résolu rapidement*
- *La recette des produits et services : baisse importante due à la COVID (mais aussi de dépenses)*
- *Fiscalités directes en augmentation de 49 157 € (augmentation des bases et des taxes)*
- *752 : contribution pour l'agence postale communale de 12 456 € égal à l'indemnité par convention + aide à l'installation de l'aile de la poste.*

7.4 DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2018	2019	2020
011 CHARGES GENERALES	577 047 €	634 313 €	591 901 €
012 CHARGES DE PERSONNEL	1 376 519 €	1 360 629 €	1 180 600 €
65 CHARGES DE GESTION COURANTE	483 329 €	463 761 €	753 400 €
66 CHARGES FINANCIERES	77 233 €	71 069 €	56 471 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		21 952 €	2326 €
6811+6815 AMORTISSEMENT ET PROVISION	79 928 €	107 711 €	102 319 €
TOTAL	2 594 056 €	2 659 435 €	2 687 017 €
VARIATION / AN - 1	-2,61 %	+0,25 %	+0,11 %

Dépenses de fonctionnement 2020



Dépenses de fonctionnement en 2020

- *Augmentation des dépenses de fonctionnement de 27 582 € qui s'explique en partie par les achats dus à la crise sanitaire (masques, protections ...) et la maintenance.*

Chapitre 011

6042 : Achat de prestation de services

- *Diminution du nombre des repas servis au restaurant scolaire - 10 319 €*
- *Diminution des achats d'alimentation pour la crèche et le périscolaire - 4 117 €*
- *Diminution de la prestation d'intervenants musical pour les enfants des écoles (- deux mois)*

60661 : Produits d'entretien

- *Augmentation des achats des produits d'entretien dû à la crise sanitaire 11 076 €*

6068 : Autre matière et fourniture

- *Augmentation d'achats de fournitures de matériel divers (clôtures, plateforme multi-activités ...) afin d'effectuer des travaux en régie par le SIVOM (+18 270 € de masques)*

6156 : Maintenance

- *Augmentation des prestations de maintenance plus 14 765 €*
- *La maintenance des extincteurs à été réglé (3 200 €) pour 2019 et 2020*
- *Tous les contrats de maintenance ont été mis à jour pour satisfaire les exigences sanitaires, la sécurité du personnel et la réglementation en vigueur.*

Chapitre 011/012

6226 et 6227 : Honoraires et frais d'actes de contentieux

- *Augmentation des honoraires et de frais de contentieux de 1 875 €*

6232 : Fêtes et cérémonies

- *Diminution de 10 000 € en raison de la COVID*

6261 : Frais d'affranchissement

- *Diminution des frais de 1 679 €*

62876 : Autres services extérieurs

- *Diminution de 5 440 € dû au traitement par nous-mêmes des demandes préalables.*

64 : Charges de personnel

- *Diminution de 222 552 € (SIVOM année entière)*

65541 : Autres contributions

- *SIVOM : contribution de 317 244 € (transfert de 6 agents au SIVOM)*

6574 : Subventions aux associations (14)

- *Montant stable, et maintenues malgré la crise sanitaire.*

En conclusion

La situation sanitaire n'a pas eu d'impact important sur le bilan financier de fonctionnement.

- *L'achat de masques pour la distribution à la population*
- *La fourniture de gel désinfectant pour les locaux, le personnel, etc...*
- *La fourniture de masques au personnel à raison de 2 par jour par personne*
- *Les protections pour les locaux recevant du public (plexiglas etc..)*
- *L'utilisation de la télé alerte pour prévenir la population.*

Tous ces achats étaient indispensables pour assurer la protection du personnel et de la population car nous sommes responsables de la sécurité sanitaire de la commune.

Également de mettre en place les mesures gouvernementales malgré que certaines ne soient pas toujours adaptées aux locaux de notre commune (restaurant scolaire ...) et de plus onéreuses.

Dépenses budgétisées, réalisées, reste à réaliser en 2020

Détail des investissements - Budget Commune de SAINT MARTIN LA PLAINE					
<i>RAR</i>					2020
<i>Sens</i>	<i>Opération</i>	<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Montant</i>	<i>Compte</i>
dépense	12-creche	5 700,00	4 095,60	1 600,00	21318
dépense	13-resto scolaire	4 120,00	3 060,00	1 000,00	21318
dépense	15-mairie	174 150,00	51 440,69	115 000,00	21311
dépense	16-mjc	40 000,00		36 000,00	21318
dépense	20-école élémentaire	13 900,00	10 717,45	2 170,00	2184
dépense	21- divers batiments	8 400,00	6 949,15	1 400,00	2188
dépense	22-église	6 100,00		6 100,00	2315
dépense	29-salle catonnière	25 200,00	15 662,90	9 300,00	2313
dépense	55-voirie	30 000,00	9 393,60	19 000,00	2151
dépense	57-loisirs jeunes	2 800,00	0,00	2 800,00	2188
dépense	62-espaces publics	10 000,00	638,40	9 000,00	2188
dépense	63-éclairage public	67 100,00	52 698,44	11 100,00	2315
dépense	69-résidence intergénérationnelle les cours	150 000,00	0,00	150 000,00	2111
dépense	70-salle des fêtes	34 244,00	32 816,61	1 400,00	21318
dépense	71-lotissement industriel Beaulieu	22 000,00	0,00	22 000,00	2151
dépense	73-plantier	5 050,00	3 404,36	1 600,00	2183
dépense	74-gymnase	143 200,00	142 099,04	1 000,00	2315
dépense	76-plateforme multi activité	51 600,00	26 818,74	24 700,00	2315
dépense	78-Pole enfance	50 000,00	3 360,00	46 600,00	2313
dépense	79-station Charmet	5 900,00	0,00	5 900,00	2315
dépense	80-Tour de la Jalousie	50,00	0,00	50 000,00	2315
TOTAL		899 464,00	363 154,98	517 670,00	

7.5 Recettes d'investissement

- ***FCTVA (fond de compensation de la TVA 16,404%)***

Son montant varie en fonction du volume des investissements (projets) de l'année n-1 éligibles au FCTVA.

En 2020, la commune a perçu 152 741,65 € (dépenses d'investissement des années précédentes).

Il sera moindre en 2021 car nous n'avons pas de solde sur investissement important.

- ***Subventions d'investissement perçues en 2020***

Toutes opérations confondues : 236 400 €

Un reste à réaliser 2021 de 106 864 €

7.6 Affectation de résultat 2020 > 2021

Commune de SAINT MARTIN LA PLAINE

Affectation du résultat de		2020	sur	2021
Fonctionnement				
		Montants	Article	Variation /n-1
Excédent ou déficit	2019	688 959,14	c/002 au budget 2020	
Dépenses	2020	2 687 018,49		
Recettes	2020	3 246 037,75		
Résultat de l'exercice	2020	559 019,26		
Résultat cumulé de l'exercice	2020	1 247 978,40		

Investissement				
Excédent ou déficit	2019	-722 190,00	c/001 au budget 2020	
Dépenses	2020	1 269 807,39		
Recettes	2020	1 186 007,87		
Résultat de l'exercice	2020	-83 799,52		
Résultat cumulé de l'exercice	2020	-805 989,52	c/001 au budget 2021	
Restes à réaliser en dépenses	2020	517 670,00	à reporter au budget 2021	
Restes à réaliser en recettes	2020	281 772,00	à reporter au budget 2021	
Solde des restes à réaliser	2020	-235 898,00		
Besoin de financement pour	2021	1 041 887,52	c/1068 au budget 2021	
Résultat à reporter en 2021				
Résultat de fonctionnement à reporter en	2021	206 090,88	c/002 au budget 2021	

7.7 Report Année +1

Résultats de fonctionnement reportés sur l'année +1 depuis 2018

<i>Fonctionnement</i>	<i>2017 → 2018</i>	<i>2018 → 2019</i>	<i>2019 → 2020</i>	<i>BP 2020 → 2021</i>
<i>Résultat reporté sur année + 1</i>	417 398 €	530 498 €	688 959 €	206 090 €

Ces résultats montrent une baisse par rapport aux années précédentes, mais malgré la crise, le résultat de fonctionnement reste positif pour l'année 2020 → 2021.

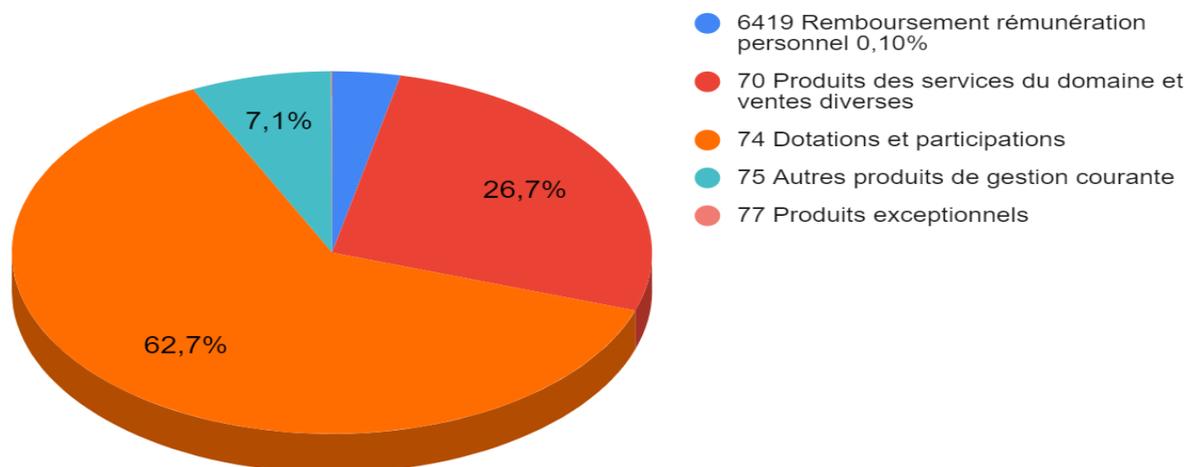
8. Les orientations 2021 en fonctionnement

8.1 Recettes de fonctionnement

8.3 Dépenses de fonctionnement

8.1 Recettes de fonctionnement 2021

Recettes de fonctionnement 2021



Dotations de l'Etat

ANNÉE	2018	2019	2020	2021
<i>Dotation Globale de Fonctionnement</i>	309 715 €	300 712 €	298 788 €	300 000 €
<i>Dotation de Solidarité Rurale</i>	61 697 €	62 345 €	63 374 €	60 000 €
<i>Dotation de péréquation</i>	28 777 €	31 210 €	33 424 €	32 000 €
TOTAL	399 649 €	394 177 €	395 586 €	392 000 €
VARIATIONS		-1,47%	0,36%	

Dotation de l'Etat après des baisses importantes dans les années précédentes se stabilise. Le choix de l'Etat est inscrit dans la loi de finance et établit en fonction du nombre d'habitants de la commune.

Attribution et dotation de Saint Etienne métropole

<i>ANNÉE</i>	<i>2020</i>	<i>BP 2021</i>
<i>73211 Attribution de compensation SEM</i>	<i>586 490 €</i>	<i>586 500 €</i>
<i>73212 Dotation de solidarité SEM</i>	<i>61 890 €</i>	<i>61 900 €</i>
<i>73223 Fonds de péréquation & recettes fiscales (CFE, FB, CVAE)</i> <i>CFE : Cotisation Foncière des Entreprises / FB : Foncier Bâti / CVAE : Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises</i>	<i>83 951 €</i>	<i>65 000 €</i>
<i>73211+73212+73223</i> <i>Dotation de SEM en diminution chaque année !</i> <i>2015(826 844 €) 2019 (713 402 €)</i>	<i>732 331 €</i> <i>2,6%</i>	<i>713 400 €</i>

Recettes des services, CAF, Conseil Départemental → MJC

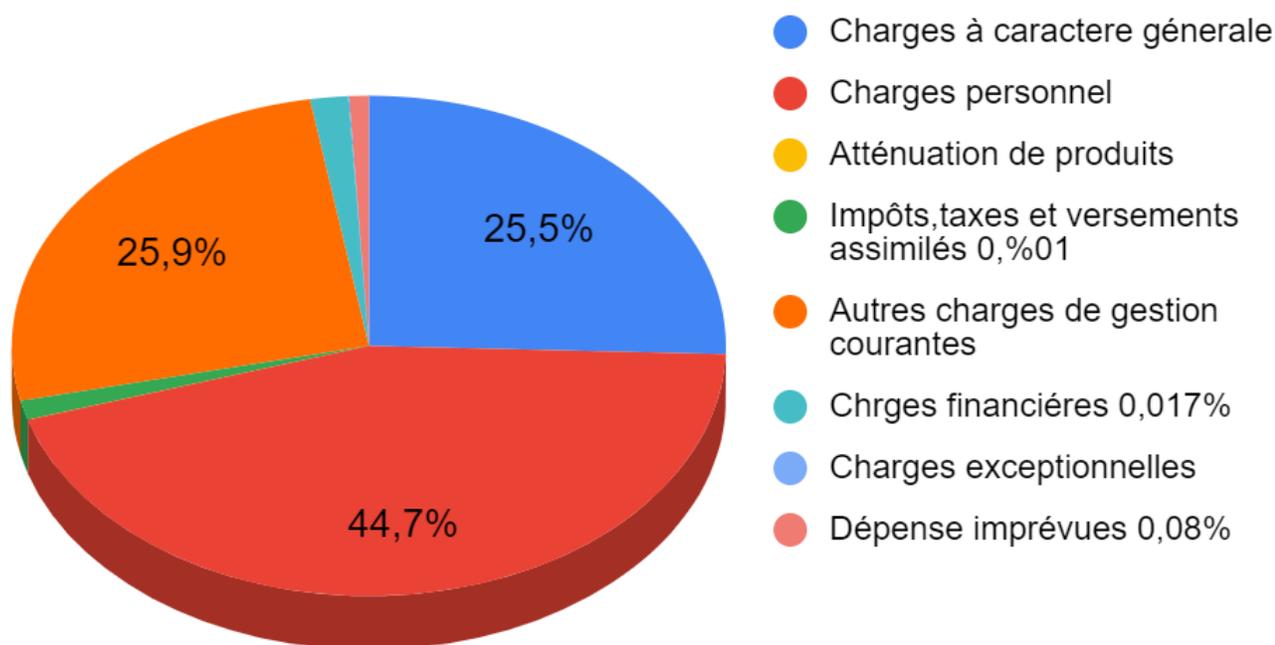
<i>ANNÉE</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>BP 2021</i>
<i>70 Produits de services</i>	<i>374 252 €</i>	<i>266 705 €</i>	<i>310 650 €</i>
<i>7478 + 7488 Autres organismes</i>	<i>350 480 €</i>	<i>311 487</i>	<i>280 000 €</i>
<i>73 Subvention départementale</i>	<i>27 500 €</i>	<i>22 000 €</i>	<i>20 200 €</i>
<i>70 Produits de services :</i> <i>7066: Crèche, portage repas</i> <i>7067: Restaurant scolaire, périscolaire</i> <i>7038: Location du clocher de l'église SFR</i> <i>7062: Bibliothèque</i>	<i>7488+7478 Autres organismes :</i> <i>Contribution de la CAF pour crèche et périscolaire CEJ : Contrat enfance et jeunesse</i>	<i>73 Subvention départementale</i> <i>Aide au financement de l'emploi de la MJC</i>	

8.3 DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

<i>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	2018	2019	2020	BP 2021
<i>011 CHARGES GÉNÉRALES</i>	577 047 €	634 313 €	591901 €	741 730 €
<i>012 CHARGES DE PERSONNEL</i>	1 376 519 €	1 360 629 €	1 180 600 €	1 290 000 €
<i>65 CHARGES DE GESTION COURANTE</i>	483 329 €	463 761 €	753 400 €	752 100 €
<i>66 CHARGES FINANCIÈRES</i>	77 233 €	71 069 €	56471 €	50 000 €
<i>67 CHARGES EXCEPTIONNELLES</i>		21 932 €	2326 €	1100 €
<i>6811+6815 AMORTISSEMENT ET PROVISIONS</i>	79 928 €	107 711 €	102 319 €	122 000 €
TOTAL	2 594 056 €	2 659 415 €	2 687 018 €	2 956 930 €
<i>Variation / an-1</i>	-2,61%	2,5%	0,11%	9,08%

Les charges générales en 2021 devraient revenir adaptées à une situation normale (achat de prestations de service, achat d'alimentation crèche et périscolaire...)

Dépenses de fonctionnement 2021



Dépenses

- **Recrutement d'un rédacteur en 2021 pour compléter l'équipe administrative (emploi voté par le CM en 2020)**
- **CCAS : maintien de la demande 2021 à 25 000 €**
- **Subventions aux associations (6574) 17 068 €**
- **Ecoles publiques :**

Attribution au prorata du nombre d'élèves inscrits à la rentrée de septembre de l'année 2020.

Le tarif par élève en 2021 est proposé au même montant.

2021

DONNÉES	TARIF/ÉLÈVES	NOMBRE D'ÉLÈVES RENTRÉE 09/2020	MONTANT ATTRIBUÉ (CODE 6067)
<i>Maternelle</i>	<i>43,00 €</i>	<i>93</i>	<i>3999 €</i>
<i>Elémentaire</i>	<i>45,00 €</i>	<i>182</i>	<i>8190 €</i>
TOTAL		275	12 189 €

L'achat des fournitures scolaires est réalisé par les enseignants dans le cadre d'un marché public passé par la mairie.

CHARGES GÉNÉRALES

Afin d'optimiser nos dépenses les initiatives de mutualisation d'achats groupés avec d'autres communes restent une priorité.

- *Ascenseurs : maintenance et contrôles réglementaires*
- *Crèche : achat de couches depuis plusieurs années.*
- *Installations électriques / contrôles réglementaires*
- *Installations gaz : contrôles réglementaires*
- *Aires de jeux : maintenance et évolutions*
- *Informatique : maintenance et évolutions*
- *Portes sectionnelles et portails : contrôles réglementaires*
- *Entretien des aires de jeux*
- *Produits d'entretien (budget important en 2020)*

6042 PRESTATIONS DE SERVICE

- *En 2021 prévision d'un retour à des conditions normales donc hausse du budget.*

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Montant proposé : 13500 €

Mode de déplacement actif : garage pour vélo, nouveau plan de circulation pour la voirie (à l'étude).

COMMUNICATION

Montant proposé : 8 000 €

- ***Remise en état des panneaux d'information et achat de nouveaux panneaux***
- ***Refonte du site web de la commune***

JEUNESSE

Montant proposé : 3 800 €

- ***Réalisation d'un diagnostic par IREIS (stagiaires)***
- ***Participation aux frais de stages***
- ***Outils de communication matériels divers***
- ***Partenariat FRANCAS pour la mise en place d'une action jeunesse***

ANIMATION DE LA COMMUNE

Montant proposé : 10 000 €

- ***Création d'un budget pour promouvoir les animations au sein du village (carnaval, atelier, illumination de Noël etc..) en partenariat avec les commerçants.***

PATRIMOINE

Montant proposé : 0 €

CULTURE

Montant proposé 20 000 €

- *Spectacles : 12 000 €*
- *Prestation de service : 5 000 €*
- *Communication : 3 000 €*

CME

Montant proposé : 1 200 €

- *Fêtes et cérémonies : 600 €*
- *Transport : 400 €*
- *Petit matériel : 200 €*

Autre matière et fourniture

Montant proposé : 14 500 €

- *Budget en hausse car l'achat de fournitures pour les travaux effectués en régie par le SIVOM se développe.*

CCAS

Montant proposé : 25 000 €

Subventions aux associations

Montant proposé : 17 068 €

- *Budget stable même somme allouée aux associations qu'en 2020 soit 17 068 € (la différence sur le total de 2020 est due au changement de compte des sommes versées à la MJC).*

Commune de SAINT MARTIN LA PLAINE

Subventions aux associations

année 2021			
Nom ASSOCIATION	fonction.	except.	commentaire
A.P.E.L.	1 216	0	8,00€ par élève : 152 en 2020/2021- pour rappel une subv.except versée en 2020 pour American Village
AFEJ	30	0	adhésion médiathèque
Amicale du personnel	3 976	0	142€ / 28 agents adhérents hors SIVOM
Centre laïc	2 216	0	8,00€/ par élève : 277 en 2020/2021 - pour rappel une subv. except versée en 2020 pour 2 classes transplantées
Chœur amourine	450	0	
Comité de Jumelage	2 500	0	
Courir pour des pommes	250	0	
FC St Joseph-St Martin	500	0	
Hand vallées du Gier	1 000	0	
Les Croqueurs du Jarez	180	0	Alignement autres communes
SMOB (basket)	1 250	0	Pour rappel une Subv. except versée en 2020 pour tournoi de septembre 2021
Urbano Dance	500	0	
SOUS-TOTAL	14 068	0	
année 2021			
Nom ASSOCIATION	fonction.	except.	commentaire
Provision		3000,00	provision
TOTAL	14 068,00	0,00	
TOTAL budgété			17 068,00

Notes

9. ORIENTATION DES INVESTISSEMENTS 2021

9.1 Dépenses d'investissement

9.2 Détails sur les opérations d'investissement

9.3 Recettes d'investissement

BP 2021 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Opérations	Articles	RAR + Dépenses 2020	Réalisé	Objet 2020	RAR 2020	Dépenses 2021	RAR + Dépenses 2021	Objet 2021
12 - Crèche		5 700,00	4 095,60		1 600,00	33 900,00	35 500,00	
	2188	650,00		Table d'extérieur		700,00	700,00	* Table d'extérieur
	2184	150,00		Appareil photo		150,00	150,00	* Appareil photo
	21318	300,00		Batterie de cuisine	300,00	50,00	350,00	* Batterie de cuisine
	21318	3 300,00	4 095,60	Peinture devis 3249,60 TTC		4 000,00	5 300,00	* Travaux fenêtres + rideau climatique
	21318	1 300,00		Brise soleil	1 300,00	950,00	950,00	* Vestiaires
						400,00	400,00	* Cabane
						13 000,00	13 000,00	* Remplacement sols souples extérieurs
						240,00	240,00	* Module de pointage
						2 010,00	2 010,00	* Eclairage extérieur
						1 400,00	1 400,00	* Placard de stockage
							0,00	* Logiciel INOE En attente 2 300 euros - 250 (Module pointage)
						5 500,00	5 500,00	* Réfection accès à la cuisine
						5 500,00	5 500,00	* Réfection sols souples intérieurs : 5 418,00 TTC
13-Resto Scolaire		4 120,00	3 060,00		1 000,00	3 110,00	4 110,00	
	212318	3 120,00	3 060,00	1 porte d'entrée principale cf devis Ets Prier		2 160,00	2 160,00	21318/ Fontaine à eau
	21318	0,00				150,00	150,00	Porte manteaux
						800,00	800,00	* Cloche verre service Entrées : devis : 771,07
	21312	1 000,00		Acquisition Pavés Led, (chgt des luminaires dans la salle des repas) : 1 000 € pour l'acquisition	1 000,00		1 000,00	* Passage Led (RAR)
15- Mairie		174 150,00	51 440,69	ouverture credit 2020 1500	115 000,00	59 800,00	174 800,00	
	2183	40 500,00	38 207,40	Informatique, serveur Devis Oelis * Migration Berger Levraut : 1 500			0,00	
	2183	8 150,00	3 120,00	Ordinateur Portable Maire et DGS (Devis OELIS), 3 prévu dont 1 pour SIVOM		1 500,00	1 500,00	Ouverture de credit 2021. VOIR SI PAS DEUX FOIS
	21311	125 500,00	10 113,29	* Etude : 3 000 * Réaménagement exAileLaPoste (65 m ² * 1 200=78 000)+ RdCh Mairie + Bureau ML S et Bureau Adjoints : 8 000 * Mobilier salle adjoints (9 tables + 8 fauteuils, Mobilier 2 bureaux : 2 tables + placards + 2 fauteuils + 4 chaises face bureau + salle d'attente 4 chaises : 4 000 euros TTC * Mobilier RdeCh : 1 000 * Réfection salle Terrasse et salle Mariage + Hall d'entrée + Salle du CM : 30 000	115 000,00	55 000,00	170 000,00	* Aménagement mairie Montant du marché : 62 931,23 pour les travaux RAR A vérifier * Travaux hors marché : * Déco Bel : 6 600,00 * Electricité : 5 100,00 * Escaliers : 200,00 * Contrôles divers : 5 000,00 * Changement des 6 sièges des élus : 2 000,00 * Imprimante : 310,00 Travaux entrée, local La Poste... : 80 000,00 y compris bassin poissons rouges
						3 300,00	3 300,00	* Changement moquettes en lino, bureaux Rez de chaussée Mairie (mairie, DGS, DST, Compta)

16- MJC		40 000,00	0,00		36 000,00	3 000,00	39 000,00	
	21318	12 000,00		Reprise façade	12 000,00		12 000,00	* Reprise façade
	21318	4 000,00		Escalier de secours			0,00	* La réfection des escaliers de secours de la MJC a été faite en régie
	21318	5 000,00		Etanchéité	5 000,00		5 000,00	* Etanchéité
	21318	19 000,00		Intérieur 1er étage (salle du foyer bar à l'étage, murs, plafonds, WC, cuisine, rangements...), vu avec Guy Piegay le 18/12/19, Devis BS Pose : 15 871,20 TTC Electricité : 3 000	19 000,00	3 000,00	22 000,00	* Intérieur 1er étage (salle du foyer bar à l'étage, murs, plafonds, WC, cuisine, rangements...). On ajoute 3 000 aux RAR
20. Ecole Elémentaire		13 900,00	10 717,45	DM 2 +900€ (bureau spécial)	2 170,00	9 830,00	12 000,00	
	21312	9 500,00	7 560,00	* RAR 1700 : Film occultant et armoires * Elémentaire : 2 portes deux vantaux Classe CE1 1er étage(PVC remplacé par Alu) Ets Prier 7 752	970,00		970,00	* Facture film occultant
		500,00	485,00	* Piste graphique		1 400,00	1 400,00	* 8 tricycles
		3 000,00	1 796,20	* Deux meubles bas 2x500=1000, 6 bureaux, 6 chaises : 2000	1 200,00	1 800,00	3 000,00	* 12 bureaux réglables
				* Ventilateurs salle de classe, demandé 9 000		680,00	680,00	* 28 tapis de yoga
		900,00	876,25	bureau spécial		2 550,00	2 550,00	* Bancs entourage d'arbres x 2
						3 400,00	3 400,00	* Plantation de deux arbres
								* Climatisation A discuter
21-Divers Bâtiment		8 400,00	6 949,15		1 400,00	2 500,00	3 900,00	500
	21311	4 400,00	6 949,15	Mise en conformité Sirène , cf devis C. Roux, Domotizz, 4 356 TTC, concerne ancienne mairie	1 400,00	500,00	1 900,00	* Ouverture de crédit : 500 * Paiement de défibrillateur volé au Plantier et remplacé à la mairie
		4 000,00		* Défibrillateurs Nouvel arrêté pour bâtiments de classe 1 et 2 (Ch. Roux)		2 000,00	2 000,00	* Défibrillateurs de stock
22-eglise		6 100,00	0,00		6 100,00	0,00	6 100,00	
	2315	6 100,00			6 100,00		6 100,00	* Accès PMR
28-Cimetière		9 000,00	8 724,00		0,00	2 000,00	2 000,00	
	2128	9 000,00	8 724,00	Extension colombarium 9 cases (ne pas confondre avec cavernes)	0,00	2 000,00	2 000,00	* Acquisition d'un nouveau coq pour le monument aux morts (coq volé en 2020) * Une dépense a été inscrite en fonctionnement pour exhumation et reprise de caveaux
29- Salle Catonnière		25 200,00	15 662,90	DM 3 -25000€ (sur op 74 gymnase)	9 300,00	24 900,00	34 200,00	
	21318	10 500,00		Maîtrise d'œuvre/Acoustique, cf devis C. Roux	9 300,00	900,00	10 200,00	* Acoustique
	21318	14 700,00	15 662,90	Toiture des écuries			0,00	
				Réfection Allée centrale du Château , matériaux : Barnier et bordures Devis EUROVIA		24 000,00	24 000,00	* Débattu en commission des finances, mérite un nouveau débat...
55. Travaux Aménagements de Voirie y compris chemins ruraux		30 000,00	9 393,60	OK CI Chirat le 16/01/2020	19 000,00	19 000,00	38 000,00	
	2151	7 000,00		2e partie Clos Rond	7 000,00	6 000,00	13 000,00	* Paiement mur du Clos Rond : 12 180,00 TTC
	2151	23 000,00	9 393,60	Entretien régulier (23 000)	12 000,00	13 000,00	25 000,00	* 25 000 seront inscrits toutes les années pour l'entretien régulier des chemins

57. Loisirs Jeunes City Stade		2 800,00	0,00	1000	2 800,00	1 000,00	3 800,00	1000
	2315	2 800,00		Accès citystade , escalier galvanisé devis Ets Prier : 2760 TTC	2 800,00	1 000,00	3 800,00	* Ouverture de crédits : 1 000,00 * Devis Prier 2 760,00 TTC et reprise grillage Prier également 1 000,00
59. Acquisitions foncières		1 020,00	0,00	dm4-500	0,00	1 500,00	1 500,00	
	2111	1 020,00		* Rue des forgerons (RAR)	0,00	1 500,00	1 500,00	* Acquisition de délaissés de voirie
62. Espace Public		10 000,00	638,40		9 000,00	4 000,00	13 000,00	
	2188	10 000,00	638,40	* Portes Vélos, bancs (lieu à définir), potelets (devant MJC... : 85 € pièce, 10 potelets), y compris Parc de la Ronze	4 000,00	1 000,00	5 000,00	* Aménagement espace public : Mobilier Urbain
		0,00			5 000,00	0,00	5 000,00	* Panneaux d'affichage extérieur : La Gare, Ecole, Bibliothèque
						3 000,00	3 000,00	* Accroche vélos
63-Eclairage Public		67 100,00	52 698,44	Suite RV INEO le 04/02/2020	11 100,00	32 000,00	43 100,00	
	21534	44 900,00	52 698,44		3 000,00	20 000,00	23 000,00	Ouverture de credit
	2315	22 200,00		cf Autorisation de programme délib du 13/11/19, prévu 61 833,56 pour 2019 + 36 795,91 pour 2020, à priori, rien de payé en 2019 et RAR * Solde Marché 2016/2019 SOBECA - ERCD : 11 076,54 * suite RV INEO : 17 160 sur 2019 et 36 795,91 pour 2020 + Armoire de programmation Quartier La Gare : 2 000,00	8 100,00		8 100,00	* Autorisation de programme : Suite INEO
						12 000,00	12 000,00	* Création d'installations électriques pour illuminations
65- Bibliothèque						450,00	450,00	
							0,00	* Pour mémoire : Dans espace public : Panneau d'affichage extérieur
						450,00	450,00	* 2 Bacs à livre hauts
66- Aménagement Bâtiment Service Techniques		2 800,00	1 255,20		0,00	0,00	0,00	
	2313	2 800,00	1 255,20	* Finition douches vestiaires existants	0,00	0,00	0,00	* Néant et si aménagement pris en charge par SIVOM
68- La Transmillière		240 000,00	240 000,00	DM 4 +40 000	0,00	240 000,00	240 000,00	
	238	240 000,00	240 000,00	Subvention globale d'investissement	0,00	240 000,00	240 000,00	* Acquisition d'équipements publics, réunion négo avec Cap métropole OK
69-Résidence intergénérationnelle		150 000,00	0,00	Pour mémoire : La commune a acheté le garage Durand à la place d'EPORA	150 000,00	0,00	150 000,00	
	2111	150 000,00		RAR : Provision sur Résidence +	150 000,00	0,00	150 000,00	

70-Salle des fêtes - La Gare		34 244,00	32 816,61	Attendre Ch Roux et Guy Piegay, fichier Bat La Gare	1 400,00	9 270,00	10 670,00	
cf G.P, M.F,	21318	0,00	4 679,92	* Projecteurs Led 300 * 6 = 1800 * Videoprojecteur Salle Pilat		1 400,00	1 400,00	Vidéoprojecteur mobile pour petite salle : 1 400,00
	21318	0,00		Pendrillons - Rideaux de scène : 3 500		100,00	100,00	Chariot
	21318	2 800,00		Vidéosurveillance du parvis	1 400,00	1 250,00	2 650,00	RAR Vidéosurveillance, devis Oelis : 2 630,40
	21318	30 000,00	28 136,69	Ouverture de crédit (Délib 18 Déc 2019), les montants relatifs à cette opération sont : 10 000 pour le solde sur travaux et 20 000 pour le complément d'équipements sur cette opération dont tôle perforée avant scène (cf devis) : 2100,00 euros		600,00	600,00	Projecteurs Led x 2 : 579,60
	21318	0,00		Prises extérieures sur parvis pour manifestations : 950		1 300,00	1 300,00	Machine à brouillard avec flight caisse : 1 307,94
	2184	0,00		Aménagements intérieurs : local de stockage dans vestiaires du fond + table repliante pour la scène (1 572 TTC) + table repliante pour maquillage, ces deux tables sont sur-mesure Devis en attente		570,00	570,00	6 micros : 568,80
	2313	1 444,00		* Solde sur Travaux		350,00	350,00	Cables
						3 700,00	3 700,00	* Réfection accès
71-Lotissement industriel de Beaulieu		22 000,00	0,00		22 000,00	0,00	22 000,00	
	2151	22 000,00		PUP Esposito - Travaux quand le lotissement des Fartonnieres sera terminé. Sans doute en 2021. M. Esposito à 8 000 euros de sequestre sur cette opération. Voir RAR 2019 !	22 000,00		22 000,00	PUP Esposito - Travaux quand le lotissement des Fartonnieres sera terminé. Sans doute en 2021. M. Esposito à 8 000 euros de sequestre sur cette opération. Voir RAR 2020

72-Parc de la Ronze		5 000,00	4 854,30		0,00	5 000,00	5 000,00	
	2184	5 000,00	4 854,30	Cf Espace Public, vu avec MF le 22/01/2020, Jeux et mobilier (Cl Chirat: pas seulement pour parc de la ronze, Mobilier urbain le 16/01/2020))	0,00	5 000,00	5 000,00	* Ouverture de crédit 5000 * Acquisitions diverses de mobilier urbain
73- Plantier Périscolaire		5 050,00	3 404,36	dm 4 +500	1 600,00	0,00	1 600,00	
	21318	1 300,00	691,66	electricité			0,00	
	21318	2 750,00	2 712,70	porte de placard			0,00	
	2184	1 000,00		* Acquisition bureau, porte manteaux... : 500	1 600,00		1 600,00	* RAR Ordinateur Sonia
74-Gymnase		143 200,00	142 099,04	DM 3 +25000€ (op 29 catonnière)	1 000,00	700,00	1 700,00	
	21318	14 000,00	12 332,28	Solde Electricité + Solde MO	1 000,00		1 000,00	* Solde factures
	21318	80 200,00	85 766,76	chauffage marché 2019		700,00	700,00	* Contrôle Tech et Sécurité
	21318	49 000,00	44 000,00	peinture extérieure			0,00	

76 - Plateforme Multiactivités		51 600,00	26 818,74		24 700,00	25 000,00	49 700,00	
	2315	22 900,00	26 818,74	Maîtrise d'œuvre programmiste : Toilettes	24 700,00		24 700,00	* Maîtrise d'œuvre programmiste : Toilettes, aménagement
		22 700,00		Création de clôture rigide, Devis Prier : 22 644,00, si option retour idem : + 33 990	0,00	0,00	0,00	* Travaux validés en interne par M. Fauchet (Acquisition pour 8 000 euros de Fourniture clôture en Fonctionnement)
					0,00	25 000,00	25 000,00	* Travaux d'aménagement à discuter en commission Plateforme Multi- activités
		6 000,00		ouverture crédit 2020 6000,00	0,00			* Travaux d'aménagement à discuter en commission Plateforme Multi- activités
78- Bâtiment Meley		50 000,00	3 360,00		46 600,00	30 000,00	76 600,00	
	2313	10 000,00	3 360,00	Projet : Périscol Resto Scol, maîtrise d'œuvre, programmiste	6 600,00		6 600,00	
		40 000,00		Projet : Périscol Resto Scol, maîtrise d'œuvre, provision	40 000,00	30 000,00	70 000,00	
79 -Station de Charmet		5 900,00	0,00	DM1 -6100€ (op 22 église)	5 900,00	0,00	5 900,00	
		5 900,00		Démontage Station Charmet, les devis datent d'une dizaine d'années, sont à refaire.	5 900,00		5 900,00	* Mise en sécurité
80 -Tour de la Jalousie		50 000,00	0,00		50 000,00	0,00	50 000,00	
		50 000,00		* Provision rénovation	50 000,00		50 000,00	
REELLES PAR		1 151 184,00	617 988,48		990 834,00	516 960,00	1 034 630,00	1 034 630,00

9.2 Détails sur les opérations d'investissement (en TTC)

(Ne seront détaillés que les montants les plus importants)

La Crèche : 35 500 €

- *Travaux de remplacement des sols, différents aménagements pour améliorer l'isolation climatique des fenêtres, les vestiaires, l'accès à la cuisine*
- *Achat de matériels et de jeux pour les enfants*

Restaurant scolaire : 4110 €

- *Achat et mise en place d'une fontaine à eau*
- *Achat de porte-manteaux*
- *Changement des luminaires (led)*

MAIRIE : 174 800 €

- *Finition des travaux engagés en 2020 (aménagement et réfection des bureaux)*
- *Aménagement de l'entrée, de l'accueil, du bureau de poste.*

MJC : 39 000€

- *Reprise de la façade et de l'étanchéité*

Ecole publique : 11 850 €

- *Plantation d'arbres dans la cour d'école avec bancs de protection*
- *Achat de matériel scolaire et de jeux pour les enfants*

Divers bâtiments : 3 900 €

- *Achat de défibrillateurs suite à la nouvelle législation en vigueur au premier janvier 2021*

Eglise : 6 100 €

- *Goudronnage d'une partie en terre.*

Salle de la Catonnière : 34 200 €

- *Acoustique de la grande salle*
- *Remise en état du chemin d'accès*

Voirie : 38 000 €

- *Entretien des chemins communaux*

City parc : 3 800 €

- *Escalier d'accès et grillage*

Espace public : 10 000 €

- *Achat de mobilier urbain*

Eclairage public : 31 000 €

- *Programme annuel de modernisation de l'éclairage public*

La transmillière : 240 000 €

- *Provision projet ZAC versé à CAP Métropole*

Résidence intergénérationnelle “les cours” : 150 000 €

- *Provision pour dépollution du sol*

Lotissement industriel Beaulieu : 22 000 €

- *Travaux quand le lotissement Les Fartonnieres sera terminé (2021), l'aménageur à 8 000€ de séquestre sur cette opération (RAR 2020 : 22 000€)*

Salle de la Gare : 10 670 €

- *Achat de projecteur vidéo, chariot, radar vidéo-surveillance, projecteur led, machine à brouillard, micros, réfection d'une partie d'un accès .*

Parc de la Ronce : 5 000 €

- *Achat de jeux et de mobilier urbain en complément.*

Plateforme multi-activités : 49 700 €

- *Achat et mise en place d'une clôture*
- *Travaux d'aménagement de la plateforme (en débat en commission).*

Bâtiment Meley : 76 000 €

- *Projet : déplacement du restaurant scolaire et du périscolaire dans la zone des écoles afin de ne plus avoir à traverser le village pour les enfants (zone dangereuse).*

Station de Charmet : 5 900 €

- *Mise en sécurité du lieu afin de ne plus pouvoir accéder à l'intérieur.*

Tour de la Jalousie : 50 000 €

- *Provision pour la restauration de ce patrimoine atypique*

9.3 Recettes d'investissement

Ces recettes sont essentiellement constituées :

- *Des montants dégagés du résultat du budget de fonctionnement de l'année 2020 soit 1 041 887 €*
- *Des subventions d'état DETR, DSIL, du Département, de la Région et de l'Europe*
- *Du FCTVA calculé sur un montant correspondant à 16,404% des montants des investissements ou du montant de certaines dépenses de fonctionnement de l'année N-1*
- *La taxe d'aménagement*
- *Des emprunts contractés*

Les demandes de subvention sont systématiquement réalisées pour chaque projet d'investissement.

Le FCTVA attendu pour 2021 est de 63 000 € (en diminution) car les investissements pour 2020 étaient moindres.

Nous attendons le versement de la subvention de 250 000 € pour La Gare par le Conseil Départemental.

Normalement pas d'emprunt en 2021 et utiliser notre capacité d'autofinancement pour les projets 2021.

10. Endettement de la commune en 2021

- 10.1 Endettement de la commune*
- 10.2 Ratios budgétaires*

10.1 L'endettement de la commune

L'Etat souhaite contrôler l'opportunité du recours à l'emprunt effectué par les collectivités locales de manière à ne pas laisser dériver son impact sur les dépenses de fonctionnement.

Les principes budgétaires sont donc depuis au nombre de 4 :

- *Vote en équilibre de chaque section.*
- *Couverture du remboursement annuel des capitaux d'emprunt par les ressources propres.*
- *Estimation sincère des recettes et dépenses.*
- *Ratio de désendettement ou capacité de désendettement qui vise à dire en combien de temps une commune mettrait à rembourser toute sa dette, si elle y consacrait l'intégralité de son épargne brute :*

Ce ratio se mesure en année de la façon suivante :

Somme de l'encours de la dette au 31/12

Somme de l'Épargne brute

Avec :

- *Seuil limite 10 ans*
- *Seuil critique 12 ans*

Le ratio d'endettement de la commune :

Encours de la dette au 31/12/2020 : 2 661 579 €

----- = 2,1 années

Epargne brute 2020 : 1 247 978 €

La capacité de désendettement de la commune est à un très bon niveau 2,1 ce qui démontre que :

- *La commune investit à hauteur de ses capacités*
- *Elle recourt à l'emprunt de manière raisonnée grâce à une excellent CAF**
- *Elle assure le long terme*

Pas de nouveaux emprunts sont prévus en 2021

Plusieurs emprunts arrivent à échéance dans les deux ans avenir.

** Capacité d'autofinancement*

Endettement pour SAINT MARTIN LA PLAINE

- *Capital restant dû pour l'année*



- *Intérêts de l'année*

10.2 Ratios budgétaires :

Saint Martin La Plaine et strate de 3000 à 5000 habitants pour 2020

	<i>SMPL</i>	<i>STRATE</i>
<i>Dépenses réelles de fonctionnement par habitant</i>	773 €	899 €
<i>Produit des impositions directes en euros par habitant</i>	351 €	490 €
<i>Recettes réelles de fonctionnement en euros par habitant</i>	916 €	490 €
<i>Dépenses d'équipement brut en euros par habitant</i>	593 €	313 €
<i>Encours de dette en euros par habitant</i>	708 €	813 €
<i>DGF par habitant</i>	105 €	277 €
<i>Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement</i>	45%	52%
<i>Epargne brute</i>	30%	20,5%
<i>Epargne nette</i>	0,75%	13%
<i>Capacité d'endettement</i>	2,1 ans	4,8 ans

Source DGCL 2018

11. Le personnel

Les effectifs 2021

Catégorie A: 3 Catégorie B: 1 Catégorie C: 33 **Total : 37 personnes titulaires**

GRADE Titulaire = T Catégorie = Cat.	Cat.	Mission	Effectifs budg.	Statut	Temps de travail
Filière administrative					
Attaché principal	A	Détaché sur l'emploi de DGS	1	T	35
Rédacteur	B	Assistante de direction	1	T	35
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	Personnel, accueil	1	T	35
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	Urbanisme, accueil,	1	T	28
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	Etat-civil, élection, accueil	1	T	35
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	Accueil, achat	1	T	31,5
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	Comptabilité	1	T	35
Adjoint administratif	C	Urbanisme, accueil	1	T	35
Filière Culturelle					
Adjoint du patrimoine	C	Bibliothèque	1	T	20
Filière technique					
Adjoint technique principal 1ère classe	C	Services techniques	1	T	35
Adjoint technique principal 2ème classe	C	Entretien l'école élémentaire et restaurant scolaire	1	T	28,49
Adjoint technique principal 2ème classe	C	Entretien l'école élémentaire et CLSH du midi	1	T	32,27
Adjoint technique principal 2ème classe	C	Crèche	1	T	30
Adjoint technique principal 2ème classe	C	Gymnase- La Gare	1	T	35
Adjoint technique principal 2ème classe	C	Entretien bâtiments et périscolaire midi	1	T	28,26
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	Crèche	1	T	29
Adjoint technique	C	Crèche restauration	1	T	35

Adjoint technique	C	Animatrice CLSH du midi + La Gare	1	T	20,36
Adjoint technique principal 2ème classe	C	Entretien catonnière et périscolaire du midi	1	T	19,52
Adjoint technique	C	Entretien école maternelle - périscolaire midi	1	T	33
Adjoint technique	C	Aide-cuisinière au restaurant scolaire	1	T	27,44
Filière sanitaire et sociale					
Puéricultrice hors classe	A	Directrice structure multi-accueil	1	T	35
Éducateur de jeunes enfants	A	Aide la directrice et auprès des enfants	1	T	30
Auxiliaire de puériculture principale 1ère classe	C	Crèche	1	T	30
Auxiliaire de puériculture principale 1ère classe	C	Crèche	1	T	28
Auxiliaire de puériculture principale 2ème classe	C	Crèche	1	T	35
Agent terr. spécialisé écoles mat. principal de 1ère classe	C	Ecole maternelle, entretien et périscolaire midi	1	T	33,15
Agent terr. spécialisé écoles mat. principal de 1ère classe	C	Ecole maternelle-entretien + 1 jour de périscolaire midi	1	T	26,89
Agent terr. spécialisé écoles mat. principal de 1ère classe	C	Ecole maternelle-entretien	1	T	23,96
Agent terr. Spécialisé écoles mat. Principal de 2ème classe	C	Ecole maternelle, entretien, périscolaire midi + plantier	1		30,51
Filière animation					
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	Directrice périscolaire	1	T	35
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	Animatrice Périscolaire matin et soir et CLSH du midi	1	T	16,99
Adjoint d'animation	C	Animatrice CLSH du midi	1	T	13,52
Adjoint d'animation	C	Animatrice CLSH du midi	1	Non pourvu	6,27
Adjoint d'animation	C	Animatrice CLSH du midi	1	T	6,27
Adjoint d'animation	C	Animatrice CLSH du midi	1	Non pourvu	6,27
Filière police					
Brigadier-chef principal	C	Policier municipal	1	T	35

Vue générale du budget 2021 Saint Martin La Plaine

Commune de SAINT MARTIN LA PLAINE

2021

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES REELLES			RECETTES REELLES		
c011	charges à caractère général	742 730,00	70	Produits des services du domaine et ven	310 650,00
C 012	charges de personnel	1 299 000,00			
L 014	Atténuations de produits	200,00	73	Impôts et taxes	2 075 000,00
			74	Dotations et participations	728 100,00
63	Impôts, taxes et versements assimilés	36 200,00			
65	Autres charges de gestion courante	752 100,00	75	Autres produits de gestion courante	82 500,00
66	Charges financières	50 000,00	L 013	Atténuations de charges	40 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 100,00			
678	Autres charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
			77	produits exceptionnels	600,00
L 022	S.F. - Dépenses imprévues	24 807,88			
L 002	Résultats S.F. reportés		L 002	Résultats S.F. reportés	206 090,88
Total dépenses réelles		2 906 137,88	Total recettes réelles		3 442 940,88
DEPENSES D'ORDRE			RECETTES D'ORDRE		
L 023	Virement à la S.I.	420 000,00			
O42	Op. ordre transfert entre sections	122 000,00	O42	Op. ordre transfert entre sections	5 197,00
O43	Op. ordre à l'intérieur sect.fonct.		O43	Op. ordre à l'intérieur sect.fonct.	
Total dépenses d'ordre		542 000,00	Total recettes d'ordre		5 197,00
Total des dépenses réelles et d'ordre		3 448 137,88	Total des recettes réelles et d'ordre		3 448 137,88

INVESTISSEMENT

DEPENSES REELLES			RECETTES REELLES		
1641	emprunt court	0,00	10222	F.C. T.V.A.	63 000,00
1641	Emprunts en euro	270 000,00	10223	TA	40 000,00
16878	Autres dettes	0,00			
			1068	Excédents fonctionnement capitalisés	1 041 887,52
165	dépôt et cautionnement	500,00	13	Subventions	135 264,00
20	Immobilisations incorporelles	3 300,00			
2041	Subvention d'équipement aux organismes	100 000,00	24	produits de cession	120 000,00
21	Immobilisations corporelles	501 960,00			
23	Immobilisations en cours		1641	Emprunts en euro	0,00
27	autre immobilisation financière	0,00	1641	emprunt court terme	0,00
					33155,13
L 020	S.I. - Dépenses imprévues	19 307,00			
Total dépenses réelles		895 067,00	Total recettes réelles		1 400 151,52
DEPENSES D'ORDRE			RECETTES D'ORDRE		
			O21	Virement de la S.F.	420 000,00
*040			O24		
O40	Op. ordre transfert entre sections	5 197,00	O40	Op. ordre transfert entre sections	122 000,00
41	Op. ordre patrimoniales	0,00	O41	Op. ordre patrimoniales	0,00
Total dépenses d'ordre		5 197,00	Total recettes d'ordre		542 000,00
Total dépenses réelles et d'ordre		900 264,00	Total recettes réelles et d'ordre		1 942 151,52
L 001	Solde S.I. reporté	805 989,52	L 001	Solde S.I. reporté	
	Restes à réaliser N-1	517 670,00		Restes à réaliser N-1	281 772,00
Total dépenses d'investissement cumulées		2 223 923,52	Total recettes d'investissement cumulées		2 223 923,52
TOTAL GÉNÉRAL		5 672 061,40	TOTAL GÉNÉRAL		5 672 061,40



(CM 2020 /2026)